

<b>COMPTE RENDU SOMMAIRE</b> <b>Conseil Municipal du 20 décembre 2010</b>
--

**Position de la commune d'IFFENDIC sur le déplacement de la prise d'eau « Des Grippeaux » sur le site de « La Poulanière » dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Montfort sur Meu**

En préambule les élus du conseil municipal d'IFFENDIC s'accordent :

- 1) sur le fait que si l'eau est un patrimoine commun, le débat sur le déplacement de la prise d'eau dans le cadre du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Montfort sur Meu, intéresse l'ensemble des populations concernées.
- 2) que le débat ne doit pas occulter la nécessité d'avoir des lieux de captage mais aussi d'avoir une politique cohérente en matière de préservation de la ressource et donc de continuer à encourager, soutenir toutes les actions individuelles ou collectives de la profession agricole, des particuliers mais aussi des collectivités locales qui visent à restaurer et/ou préserver la qualité de l'eau.

**Rappelant** la problématique d'alimentation en eau potable de la commune de Montfort sur Meu et ses besoins notamment pour l'industrie agro-alimentaire (60% des besoins soit plus de 400 000 m<sup>3</sup>) ;

**Rappelant** que pour le moment l'équivalent des besoins domestiques est totalement couvert par une alimentation intercommunale ;

**Rappelant** que les différentes études démontrent une capacité de prélèvement dans le Meu très limitée (suspendue plusieurs mois de l'année notamment en été) ;

**Rappelant** que ce prélèvement ne saurait être suffisant pour sécuriser Montfort en eau potable;

**Rappelant** qu'il s'agit pour l'instant d'un investissement proche de 1 000 000€ H.T. (hors indemnisation des exploitants agricoles – non évaluée à ce jour) ;

**Considérant qu'il convient de prendre en compte une vision globale des conséquences de ce prélèvement** : incidence sur le captage de la ville de Mordelles, incidence sur le respect du continuum et du respect de la loi Pêche ; incidence sur l'ensemble des activités humaines...

**Relevant** que la prise d'eau potable actuelle située sur le parking du magasin « Mr. Bricolage » n'entraînait pas ou peu de périmètres de protection, ce qui aurait d'ailleurs entravé le développement urbain de la commune de Montfort sur Meu,

**Regrettant l'absence de concertation** et d'informations échangées sur ce thème entre les deux communes ;

***LE CONSEIL MUNICIPAL D'IFFENDIC A L'UNANIMITE***  
***AU REGARD DES ELEMENTS ET INFORMATIONS EN SA POSSESSION :***

**Considère** que contrairement à la faible capacité de prélèvement dans le Meu, les conséquences sont multiples et bouleversent l'économie locale. La mise en place d'un captage d'eau potable au lieu-dit « La Poulanière » entraînerait des périmètres de protection considérables (l'aire d'étude totale englobe jusqu'à 3 200 hectares !!) et conduirait à pénaliser toute activité ou presque qu'elle soit agricole, commerciale, artisanale mais aussi nombre de projets collectifs (projets publics : agrandissement de zone d'activités, extension de cimetière,...).

**Considère** que toutes les possibilités d'approvisionnement en eau potable de la commune de Montfort sur Meu n'ont pas encore été suffisamment étudiée (changement de la canalisation en diamètre 300 mm entre les communes de Bédée et Montfort sur Meu – examen global d'un approvisionnement dans le cadre de l'intercommunalité syndicale (Syndicat des Eaux de Rophemel et Syndicat des Eaux de la Forêt de Paimpont) ; analyse des possibilités de forage ; analyse des possibilités de nouveaux drains ; travail avec le Syndicat Mixte pour la Gestion du Fond Départemental pour le Développement de la Production d'Eau Potable d'Ille et Vilaine),

**Considère** qu'en aucun cas, la population d'IFFENDIC ne saurait être responsable de l'urbanisation Montfortaise, du développement de la commune de Montfort sur Meu et de ses besoins croissants en eau potable.

Aussi les élus du conseil municipal d'IFFENDIC **jugent inacceptable** que le choix politique fait par les élus de Montfort sur Meu, choix qui leur appartient et que nous ne discutons pas, « *de conserver son autonomie, de ne pas se vendre à Rennes* » (cf. Bulletin municipal « Montfort, ma ville n°26 – décembre 2010 Article de la majorité p. 32), conduise à faire supporter toute la charge d'un projet sur notre commune.

### **Les élus d'IFFENDIC s'opposent donc au projet de déplacement et à ses contraintes.**

Dans un esprit permanent de co-construction, les élus d'IFFENDIC réitèrent leurs propositions d'associer l'ensemble des partenaires à la recherche d'une solution partagée notamment au travers de solutions offertes par les différents syndicats de distribution d'eau. Car si l'autonomie de la commune de Montfort sur Meu n'a pas de prix, elle a bien un coût – coût qui serait supporté par IFFENDIC. Coût que toutes les autres collectivités ou presque du département ont choisi de mutualiser en travaillant ensemble, en intercommunalité à l'approvisionnement en eau potable de leurs population ce qui finalement est le seul véritable objectif politique noble auquel nous sommes tous tenus.

#### **Tarifs Enfance 2011 : unanimité (voir registre des délibérations)**

#### **Tarifs Restauration 2011 : unanimité(voir registre des délibérations)**

#### **Tarifs communaux 2011 : unanimité (voir registre des délibérations)**

#### **Marché Assurances : résultat de la consultation**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de la C.A.O. d'attribuer à la société SMACL le marché Assurances.

#### **Église - travaux d'aménagement des abords : résultat de la consultation**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de la C.A.O. d'attribuer à la société P. Gérard de Montgermont (35) le marché de travaux « aménagement des abords de l'église » pour un montant de 41 964,00€ HT.

#### **Cimetière -Travaux de relevage physique de tombes : résultat de la consultation**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de la C.A.O. d'attribuer à la société O.G.F. Collectivités le marché de travaux « cimetière – relevage physique de tombes » pour un montant de 12 069,50€ HT.

#### **Travaux aire de stockage des déchets verts : résultat de la consultation**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision de la C.A.O. d'attribuer à la société T.P.B. le marché de travaux « Réalisation d'une aire de stockage de déchets verts » pour un montant de 79 558,50€ HT.

#### **Restaurant scolaire : approbation avenant travaux extension cuisine**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant aux travaux d'extension du restaurant scolaire à savoir Lot Menuiseries Intérieures – Entreprise Hubert : Avenant n°1 : 296,86

#### **Restaurant scolaire : approbation avenant travaux extension cuisine**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant aux travaux d'extension du restaurant scolaire à savoir Lot Plafonds Isolation – Entreprise Coyac Avenant n°2 : 410,00€.

### **Réhabilitation de la salle de sports :approbation avenant travaux**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver l'avenant aux travaux d'extension du restaurant scolaire à savoir Lot Sols Sportifs – Entreprise SPORTINGSOLS : Avenant n°1 : 2 988,00€.

### **Répartition des Amendes de Police (Dotation 2010 – Programme 2011) : demande de subvention**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention auprès du conseil général d'Ille et Vilaine au titre de la répartition des amendes de police (dotation 2010 – programme 2011) (aménagement sécurité RD 30 (trottoirs, chicanes, passage piétons et radar pédagogiques).

### **Projet Aménagement urbain centre bourg : intervention Établissement Public Foncier de Bretagne**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés demande l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour procéder aux acquisitions des parcelles répertoriées dans la convention annexée à la présente délibération.

### **Finances Communales : Budget Principal - Décision Budgétaire Modificative n°3 : unanimité (voir registre des délibérations)**

### **Finances Communales : Budget Restaurant Municipal - Décision Budgétaire Modificative n°1 :unanimité (voir registre des délibérations)**

### **Budget Assainissement : durée amortissement Station d'Épuration**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la durée d'amortissement de la station d'épuration à 30 ans.

### **Recensement de la population 2011 : modalités de rémunérations des agents recenseurs**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les modalités de rémunération des agents recenseurs comme suit :

- séance de formation : 25€ par séance (2 séances de formation les 6 et 14 janvier 2011),
- établissement du carnet de tournée : 125€
- bulletin individuel : 1,05€
- bulletin logement : 0,75€
- Indemnités kilométriques :
  - o District bourg : 60€
  - o District bourg et campagne : 90€
  - o District campagne : 120€
  - o District supplémentaire bourg : 15€
  - o District supplémentaire bourg et campagne : 30€
  - o District supplémentaire campagne : 60€

### **Montfort Communauté : convention aire de covoiturage au village « Les Quatre Routes »**

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention mettant à disposition de Montfort Communauté la parcelle YB 90 d'une superficie de 1 510m<sup>2</sup> pour la réalisation de cet aménagement.

### **École Publique : vœu pour la scolarisation des enfants handicapés**

Le conseil municipal émet à l'unanimité le vœu que l'État attribue à l'Éducation Nationale les crédits et moyens nécessaires à la réalisation des objectifs annoncés de favoriser l'intégration et la scolarisation des enfants handicapés au sein de école de la République.